

Politique des Ressources humaines Fondation Domus

« Tout seul on va plus vite, ensemble on va plus loin. » Proverbe africain

1. Préambule

Les collaborateurs constituent un pilier fondamental de l'institution, dont la mission consiste à accompagner des personnes adultes en situation de handicap psychique important et chronique, de manière adaptée et individualisée. Chaque collaborateur est valorisé et soutenu dans le développement de ses compétences et de ses savoirs.

2. Management participatif

Le management participatif au sein de la Fondation Domus consiste à mettre en exergue l'engagement et la prise d'initiative des collaborateurs, avec pour principes fondamentaux la **responsabilité individuelle** et la prise de décision dans le cadre de la matrice de compétences. Il est fondé sur l'approche centrée solution (ACS), la **communication transparente** et le **respect mutuel**.

Au sein de la Fondation Domus, le management participatif est vecteur d'intelligence collective, permettant à l'institution de se renouveler constamment grâce à l'apport de chacun.

3. Les valeurs

Toutes les actions posées au quotidien par les professionnels sont orientées par un référentiel de valeurs (se référer à la charte de la Fondation Domus) auxquelles chacun a adhéré à son engagement et s'engage à vivre chaque jour, avec tous ses interlocuteurs.

4. Formation et développement

Une des missions centrales de la Fondation Domus consiste à s'engager dans la formation de ses collaborateurs. Un catalogue de formation, renouvelé chaque année, leur est ainsi destiné, de même qu'aux professionnels de la santé et du social externes à la Fondation Domus. La formation continue permet à chacun d'actualiser ses compétences et son savoir professionnel, tout en développant des qualités humaines indispensables à l'exercice de sa fonction.

5. Santé et sécurité

La sécurité à tous les postes de travail de même que la protection de la santé des collaborateurs revêtent une importance fondamentale.

Chacun doit pouvoir préserver sa santé physique et psychique dans le cadre de ses activités professionnelles. Une protection active de la santé est promue au travers d'informations régulières, de formations et d'évaluations du respect des mesures mises en œuvre. En outre, nous accordons une grande importance au respect des valeurs institutionnelles relatives aux relations interpersonnelles, telles que le respect, la bienveillance, le soutien et l'attitude constructive, non jugeante.

6. Egalité et diversité

La Fondation Domus reconnaît la diversité de pensées, de styles, d'expériences et favorise une culture basée sur le respect et l'égalité des chances. Elle s'engage à lutter pour l'égalité de traitement, indépendamment du sexe, de l'origine nationale et ethnique, de l'âge, de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre et du mode de vie, du handicap et de la maladie, des convictions religieuses et des opinions politiques et philosophiques.

Notre engagement s'applique dès le recrutement et jusqu'à la fin des rapports de travail, en particulier dans les situations suivantes : conditions et entretien d'embauche, aménagement des conditions de travail, rémunération et promotion, accès à la formation, relations avec les collègues, la hiérarchie et la clientèle.